

**REGLEMENT**

**LE BROUET'THLON**  
**DE SEMOY**

**Le 1 septembre 2013**

Les 20 premières équipes enregistrées seront sélectionnées.

**ORGANISATION COMITE DES FÊTES DE SEMOY  
MAIRIE DE SEMOY 45400 SEMOY**

## **PRET EN BULLE**

**La manifestation n'étant pas exclusivement sportive et donc ne demandant pas systématiquement des efforts intenses, nous n'imposons pas de présenter de certificat médical pour les pousseurs, cependant il est fortement conseillé de posséder une bonne condition physique.**

### **I L 'EQUIPE**

**ARTICLE 1 :** Nous limitons les équipes au nombre de 20, les 20 équipes enregistrées avant le **26 août 2013.**

**ARTICLE 2 :** L'âge minimum requis pour la participation est de 14 ans révolus le jour de la manifestation. Prévoir une pièce d'identité afin d'éviter les controverses.

**ARTICLE 3 :** L'équipe devra être composée de 5 membres avec, de préférence, un minimum de deux femmes.

**ARTICLE 4 :** **Le port du casque pour le passager est obligatoire.**

### **II : LA BROUETTE**

**ARTICLE 1 :** La brouette doit obligatoirement être équipée de deux brancards et d'une seule roue, (les roulettes supplémentaires sont formellement interdites). Toute autre modification est permise (poids, forme, aérodynamique), mais la largeur sera **impérativement** limitée à un mètre au maximum et la longueur à 2,50 mètres. Aucun moteur auxiliaire, aucun entraînement mécanique par chaîne, pignon ou pédales ne sont autorisés.

**ARTICLE 2 :** Une seule brouette par équipe pendant l'heure de course ; celle qui sera présentée sera la brouette concourante.

**ARTICLE 3 :** Pour respecter l'esprit de cette compétition, les brouettes nues (**non décorées**) ne seront pas admises.

**ARTICLE 4 :** La brouette peut être décorée ou modifiée en respectant l'article 1 ; cette décoration comptera évidemment pour l'attribution du prix de présentation/animation.

**ARTICLE 5 :** Une place doit être aménagée pour le passager sur le plateau de la brouette.

**ARTICLE 6 :** Prévoyez sur les 2 côtés de la brouette un emplacement carré de 20 cm de côté à fond lisse afin d'y inscrire le numéro de l'équipe. Ce numéro (sur support adhésif, fourni par le comité des fêtes) sera appliqué sur les emplacements prévus des 2 côtés de la brouette par vous-même le jour de la course.

**ARTICLE 7 :** Un nom d'écurie sera demandé lors de l'inscription et devra figurer impérativement sur la brouette, de chaque côté.

**ARTICLE 8 :** La publicité est admise sur les brouettes.

### **III L'ANIMATION**

**ARTICLE 1 :** L'animation devra être le reflet du sujet de la brouette, montée sur toutes les formes d'expressions désirées.

. Soignez la présentation, le thème, l'originalité de votre brouette, faites preuve d'imagination, de drôlerie au sein de votre équipe (déguisements, maquillages, animation, etc...) ainsi qu'avec le public.

Prévoyez une séquence d'animation d' environ 5 minutes pour la parade de début de course (avec éventuellement un support audio).
--

**ARTICLE 2 :** Les 5 coéquipiers peuvent faire appel à des personnes supplémentaires pour l'animation, sans limite d'âge.

**ARTICLE 3 :** Si une association présente plusieurs brouettes, une animation commune est autorisée..

**ARTICLE 4 :** Aucun objet, pouvant comporter un danger pour les utilisateurs ainsi que pour les spectateurs ne sera autorisé pendant la manifestation. En particulier : fumigènes, pétards, projectiles divers...

### **IV LA COURSE**

**ARTICLE 1 :** Les 20 équipes ainsi que leurs brouettes doivent être présentées le 01/09/2013 de 10 h 00 à 10 h 30 dernier délai aux responsables de course.

**ARTICLE 2 :** Des essais chronométrés sur un tour de circuit (400 mètres) permettront de déterminer la grille de départ L'équipe ayant réalisé le meilleur temps sera placée au stand le plus en avant et ainsi de suite. Ces essais auront lieu le matin de 10 heures à 12 h 30.

**ARTICLE 3 :** La brouette servant aux essais chronométrés devra être décorée, dans l'état où elle sera présentée l'après-midi.

**ARTICLE 4 :** A la fin des essais, toutes les brouettes seront parkées au "tonneau" afin d'y être jugées avant la course

**ARTICLE 5 :** La course aura une durée d'une heure précise. L'équipe n'allant pas au terme de l'heure sera rétrogradée à la dernière place du classement sportif.

**ARTICLE 6 :** Le départ de la course sera donné dès la fin de la parade et de l'animation, à l'ancienne manière des "24 heures du Mans". Les brouettes seront placées en épi, les passagers installés et les porteurs devant traverser la piste au signal donné, c'est à dire au coup de fusil.

**ARTICLE 7 :** Chaque équipe disposera d'un "stand de ravitaillement" numéroté, où elle pourra procéder au changement de pilote, de passager et éventuellement de roue, ou aux diverses réparations qui seront nécessaires. Toutes ces opérations seront effectuées uniquement dans les stands.

**ARTICLE 8 :** Il est bien entendu qu'une brouette ne peut être conduite que par un pilote et un seul à la fois.  
D'autre part, celui-ci doit pousser la brouette, roue vers l'avant et non la tirer derrière lui.

**ARTICLE 9 :** Les changements de pilote et de passager doivent se faire dans la zone de relais, au niveau des stands. Il est interdit de couper le circuit.

**ARTICLE 10 :** En dehors du stand, la brouette en mouvement doit toujours avoir un passager installé sur le siège prévu à cet effet. Chaque infraction coûtera une pénalité, soit un tour en moins.

**ARTICLE 11 :** Tout concurrent blessé ne pouvant continuer l'épreuve ne disqualifie pas son équipe.

**ARTICLE 12 :** Il ne sera autorisé, dans les stands, que la présence de l'équipe (soit 5 personnes), plus deux accompagnateurs costumés.

**ARTICLE 13 :** Des commissaires habilités et au-dessus de tout soupçon, une table de pointage et un jury, contrôleront le bon déroulement de la course et la bonne tenue des équipages.

**ARTICLE 14 :** Un membre d'une équipe ayant un comportement trop dangereux pour les autres concurrents ou ayant un comportement agressif vis à vis d'autrui disqualifie son équipe sur- le- champ.

**ARTICLE 15 :** Toute équipe rencontrant un problème peut en référer au directeur de course

Chaque participant autorise les organisateurs de la manifestation ainsi que leurs partenaires (médias..) à utiliser son nom ainsi que des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Brouet'thlon, sur tous les supports y compris sur des documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la plus longue période prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur sans que cela ne lui confère un droit, un avantage à quelque titre que ce soit. Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

## **V LE CLASSEMENT :**

### **Le classement esthétique a priorité pour départager les ex-aequo.**

**Trois classements sont effectués.**

**1 ER CLASSEMENT :** **Sportif** L'équipe gagnante sera celle qui aura réalisé le plus grand nombre de tours en 1 heure de course. (Au signal de fin de course, tout tour commencé devra être impérativement terminé.)

**2 EME CLASSEMENT :** **Présentation / Animation :** Au niveau de la brouette et de l'équipe.  
Les brouettes recevront trois notes données par le jury

1 esthétique et technique	/10
1 animation et originalité	/10
1 participation avec le public en course	/10

**3 EME CLASSEMENT :** **COMBINE** Il sera calculé en faisant la somme des deux premiers classements.

## RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu à 18 h 00, après la course, auprès du podium. (Tous les équipages seront récompensés) Les récompenses seront attribuées de la façon suivante :

### LE CLASSEMENT SPORTIF

1 ère équipe : 1prime + 1 coupe.

2ème équipe : 1prime + 1 coupe  
3ème équipe : 1prime + 1 coupe

### LE CLASSEMENT : PRESENTATION / ANIMATION

1 ère équipe : 1prime + 1 coupe

2ème équipe : 1prime + 1 coupe  
3ème équipe : 1prime + 1 coupe

### LE CLASSEMENT COMBINE :



**Après la course, nous invitons chaque concurrent à compenser ses efforts autour du repas de l'amitié offert par toute l'équipe organisatrice.**

### **RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS**

Les éventuels renseignements complémentaires vous seront communiqués en vous adressant à

<b>Colette TERRIER 06 73 32 37 28</b>	<b>Bernard JOUANNETAUD 06 70 32 54 36</b>
---------------------------------------	---

**Ou bien à la mairie de Semoy**

**BONNE CHANCE A TOUS**

**DECOUPEZ ET ADRESSEZ NOUS LA FEUILLE SUIVANTE.**

**A  
comité des fêtes  
Mairie de Semoy  
45400 Semoy**

**A la réception de celui-ci, le comité des fêtes vous fera parvenir un chèque de 20 euros en contribution à la construction à la brouette.**

**N'oubliez pas de mentionner le nom de votre écurie sur le bulletin d'inscription (n'ayez pas peur de faire preuve d'imagination).**

**Les équipages venus de loin, c'est à dire d'un autre département que le Loiret, bénéficieront d'une indemnité pour contribuer à leurs frais de déplacement.**



**CONTRAT D'ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR**

**LE BROUET'THLON DE SEMOY EST UNE FETE  
ET DOIT LE RESTER**

Je prends acte du règlement qui est en ma possession, et j'engage mon équipe à le respecter impérativement sous peine de disqualification.

**NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE DE L'EQUIPE :**

NOM:-----prénoms : -----

ADRESSE : ----- TEL-----

NOM DE L'ECURIE : -----

**NOMS ET AGE DES MEMBRES DE L'EQUIPAGE:**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à..... Le.....

SIGNATURE DU RESPONSABLE : (précédée de la mention : "lu et approuvé".)